

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ **1 2** mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE COLLABORATEUR(TRICE)													
Nature de l'activité (1)		745 Adhérents						Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET		si exercice en société (2) AV						Nombre d'associés AS							
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK				d'après les règles «créances-dettes» AL									
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA			AT <input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion AN		Nombre de salariés		AP	Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①.....										AA	71 941	107,35 %	
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②.....										AB	15	0,02 %	
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés L.....) ③.....										AC	4 910	7,33 %	
	4	Montant net des recettes.....										AD	67 016	100,00%	
	5	Produits financiers ④.....										AE	13	0,02 %	
	6	Gains divers ⑤.....										AF	1 711	2,55 %	
	7	TOTAL (lignes 4 à 6).....										AG	68 740	102,57 %	
D É P E N S E S	8	Achats ⑥.....										BA	142	0,21 %	
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature ⑦.....										BB	75	0,11 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière).....										BC	49	0,07 %
	11	Impôts et taxes ⑧	Taxe sur la valeur ajoutée.....										BD		
	12		Contribution économique territoriale.....										JY	351	0,52 %
	13		Autres impôts.....										BS	393	0,58 %
	14	⑧ Contribution sociale généralisée déductible.....										BV	2 502	3,73 %	
	15	Loyer et charges locatives.....										BF	1 021	1,52 %	
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨.....										BW	9 471		
	17	Entretien et réparations.....											761	1,14 %	
	18	Personnel intérimaire.....											8	0,01 %	
	19	Petit outillage ⑩.....											485	0,72 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité.....											67	0,10 %	
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪.....											1 106	1,65 %	
	22	Primes d'assurances.....											213	0,32 %	
	23	Frais de véhicules ⑫											3 896	5,81 %	
24	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>).....														
24	Autres frais de déplacements (voyages...).....											427	0,64 %		
25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 6 627 dont facultatives BU 1 433														
26	Frais de réception, de représentation et de congrès.....											988	1,47 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone.....											715	1,07 %		
28	Frais d'actes et de contentieux.....											23	0,03 %		
29	Cotisations syndicales et professionnelles.....										BY	402	0,60 %		
30	Autres frais divers de gestion.....											523	0,78 %		
31	Frais financiers ⑭.....										BN	107	0,16 %		
32	Pertes diverses ⑮.....										BP	8	0,01 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32).....										BR	33 604	50,14 %		

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION **MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE COLLABORATEUR(TRICE)**

N° SIRET

745 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)				CA	35 136	52,43 %
	35	Plus-values à court terme ¹⁶				CB	15	0,02 %	
	36	Divers à réintégrer ¹⁷				CC	429	0,64 %	
	37	Bénéfice Sté civile de moyens ¹⁸				CD	21	0,03 %	
	38	TOTAL (lignes 34 à 37)				CE	35 601	53,12 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)				CF			
	40	Frais d'établissement ¹⁹				CG	1		
	41	Dotation aux amortissements ²⁰				CH	306	0,46 %	
	42	Moins-values à court terme				CK	2		
	21	Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS	514	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX		
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	234	dont abondement sur l'épargne salariale	CT	8	
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	67	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
	44	Déficits Sté civile de moyens ¹⁸				CM	58	0,09 %	
45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 203	1,80 %		
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)				CP	34 398	51,33 %		
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY		
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ		
6	Contribution économique territoriale ²³		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹² (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			9 597			
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.